

# GAL de l'Est-Audois



Liaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale

2014-2020

## CANDIDATURE DES 5 EPCI DE L'EST-AUDOIS

Association **M**inervois **C**orbières **M**éditerranée



## 1 Quel territoire?

### 1.1 Présentation du territoire

A Périmètre

B Caractère dérogatoire du périmètre ( CA du Grand Narbonne)

C Les acteurs représentatifs du territoire

### 1.2 Diagnostic du territoire

A Diagnostic Global

B Focus sur l'essentiel

C AFOM

## 2 Quelle Stratégie

### 2.1 Les besoins identifiés et les priorités d'actions

A Finalité globale de la stratégie du territoire

B Expressions des besoins et des objectifs

C Une finalité spécifique LEADER

D Coopération

### 2.2 Plan de Développement et maquette financière

A Objectifs opérationnels et Plan d'actions

B Maquette financière

## 3 Pilotage du projet

### 3.1 Processus d'implication des acteurs

A Elaboration de la candidature

B Mise en œuvre et suivi du projet (comité technique)

C Le comité de programmation

D Echanges de pratique, Transfert d'expérience, Réseau Rural

### 3.2 Organisation du GAL

A Animation Coordination du GAL

B Sélection des projets

C Suivi / Evaluation

D Communication, capitalisation/diffusion

## 4 Tableau de conclusion

## ANNEXES

P.

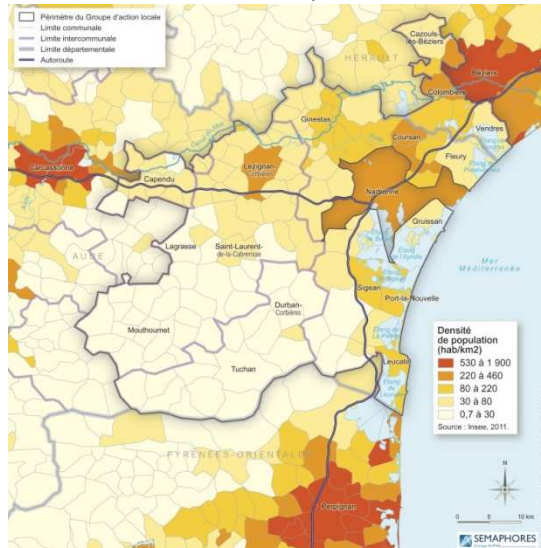
# 1- Quel territoire

## 1.1 Présentation du territoire

### A Périmètre

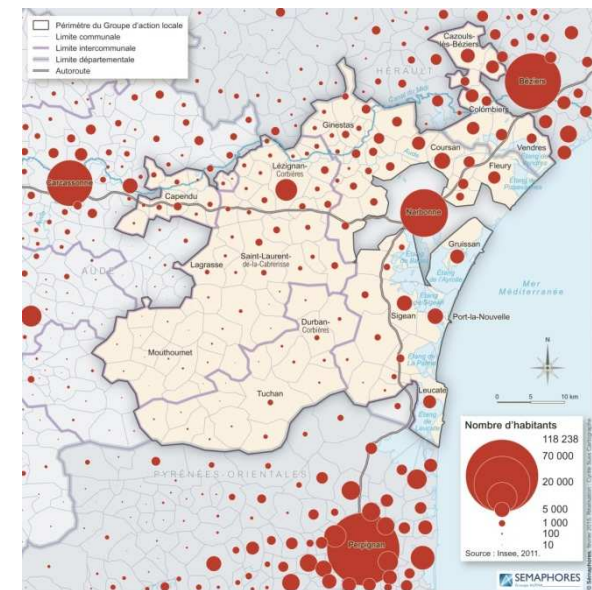
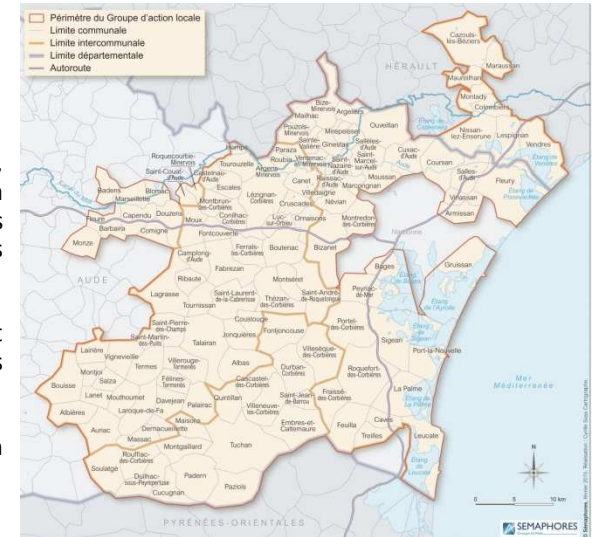
- Le GAL regroupe 5 intercommunalités (CC du Piémont d'Alaric, CC des Corbières, CC de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, CC de La Domitienne et la partie rurale du Grand Narbonne, c'est à dire le périmètre de la Communauté d'Agglomération, excepté la ville de Narbonne), soit 124 communes qui présentent à la fois de fortes similitudes en terme de profil de territoire, et à la fois des spécificités qui les rendent complémentaires et propices au développement de projets de coopération. Cf ANNEXE 1: Carte du périmètre; ANNEXE 2: Liste des Communes
- ✓ Le territoire du GAL se distingue entre une partie Sud, marquée par le relief des Corbières, et une partie Nord et Est, littoral, plaine et basse vallée de l'Aude, et premiers contreforts du Minervois, mieux drainée par les infrastructures routières et de transport, facilitant l'installation des populations.
- Composé de plusieurs micro bassins de vie en étroite interaction entre eux, le territoire du GAL s'organise dans un maillage territorial complexe : pôles de services concentrés sur les villes, relief des Corbières plus enclavés

Cartographie des densités de population en 2011 (nombre d'habitant par km<sup>2</sup>)



- zones de plaine, plus urbaines, lieux d'échange qui polarisent les activités de transformation, de logistique et de transport. Ce sont également des terroirs agricoles irrigués où la pression foncière s'exerce de façon accrue.
- zone littorale est un espace contraint, à la fois fragile et convoité avec un système d'étangs et de lagunes où un écosystème riche favorise le développement d'une biodiversité, mais également les activités humaines (activités industrielles et maritimes, activités de pêche, salins, ostréicoles et conchylicoles, terroir de vignes, tourisme balnéaire).

un territoire de projet, rural et multipolaire



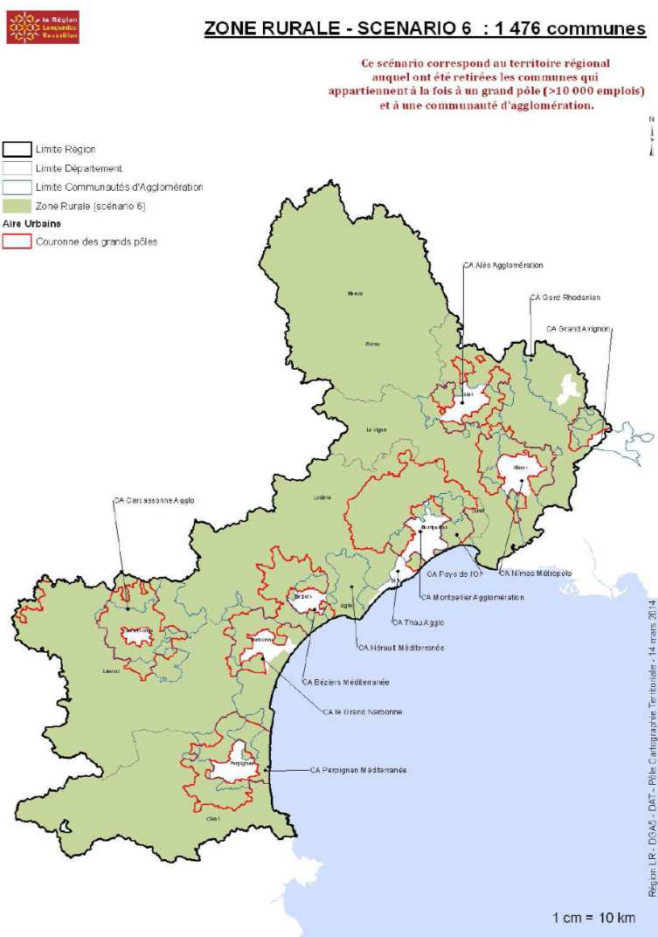
## GAL de l'Est-Audois

### B Caractère dérogatoire du périmètre

Le GAL de l'Est-Audois intègre dans son périmètre une Communauté d'Agglomération: La CA du Grand Narbonne dont seule la ville centre de Narbonne n'est pas rurale et ce dans une logique de continuité territoriale, de continuité des partenariats déjà engagés dans le cadre de la précédente programmation sur des thématiques essentielles reprises en 2014-2020 dans le droit commun régional (œnotourisme, circuits courts agricoles), de maintien d'une dynamique forte de soutien des projets ruraux (services dédiés dans son organigramme, dispositifs de financement...) et bien sûr de respect des critères et indicateurs de la Région (SRADDT), de l'Union Européenne et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pour caractériser un territoire rural.

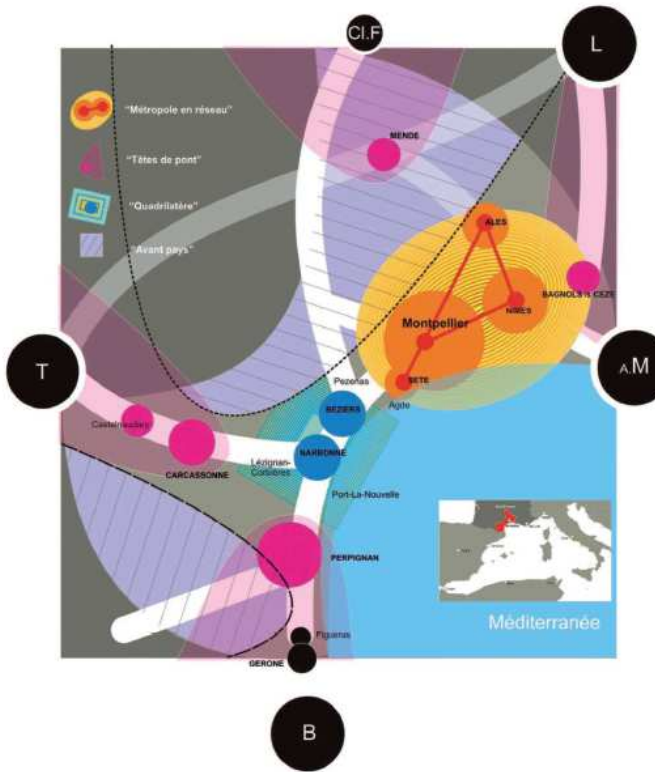
### Un territoire rural...

Source: PDR LR 2014-2020

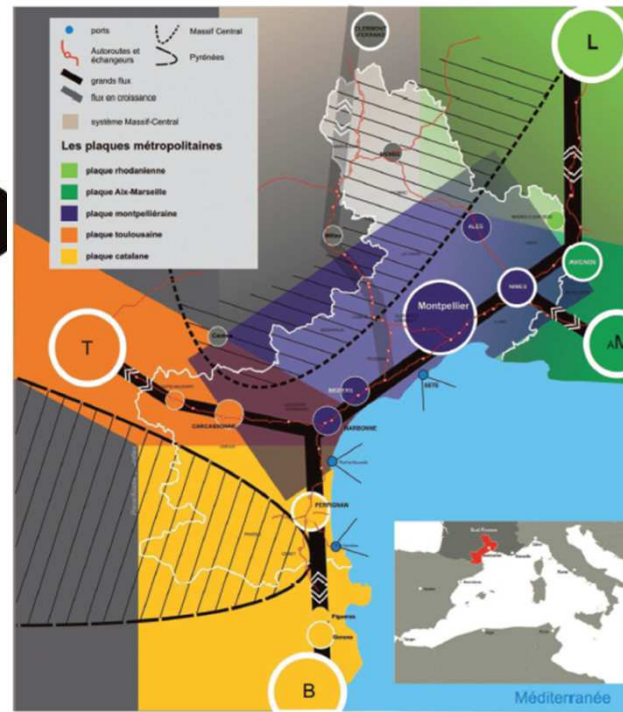


...qui synthétise des enjeux régionaux...

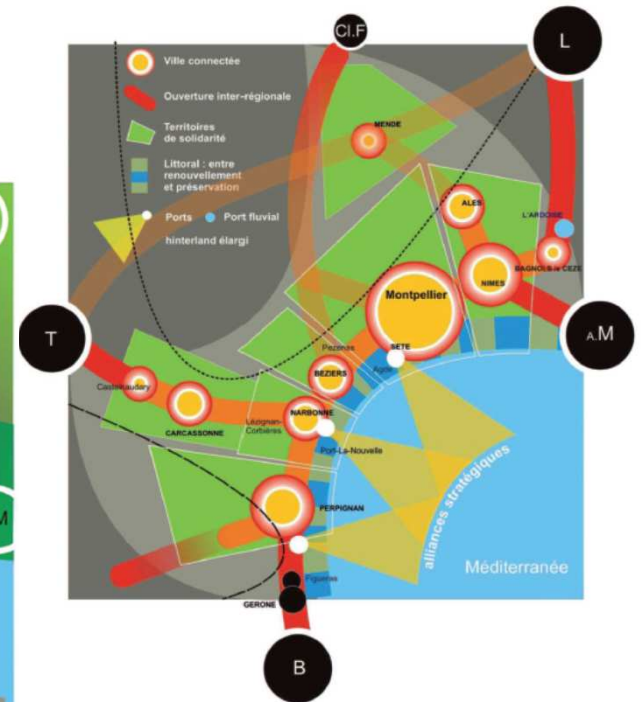
Carte de synthèse : Les territoires du Languedoc-Roussillon dans les dynamiques régionales



Les plaques métropolitaines



Les orientations stratégiques



Source : SRADDT de la Région Languedoc-Roussillon

## ...qui répond aux critères de définition de l'espace rural

Organisme Référence	Critères	GALEA	GALEA répond-il aux critères
Europe	Zone intérieure ou côtière, y compris les villages et les petites villes, dans laquelle la majeure partie des terres est utilisée pour : - l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche ; - les activités économiques et culturelles des habitants de cette zone (artisans, industries, services, etc.) ; - l'aménagement de zones non urbaines de loisirs et de distractions (ou de réserves naturelles) ; - d'autres usages tels que le logement.	38,1% de l'espace du territoire occupés par des ZPS 17,9 % de l'espace du territoire occupés par des SIC 30 % du Territoire est en SAU le territoire du GAL se démarque par une forte représentation de l'agriculture par rapport au niveau régional et national avec une proportion de 7% des emplois qui sont agricoles.	OUI GALEA est inférieur aux seuils européens sur la Ruralité
	Densité de population < 150 hab./km² Mais notion d'échelle fondamentale : France 102,6 hab/km², Languedoc Roussillon : 99,6 hab/km², Aude 58,6 hab/km² Dimension territoriale	64,3 hab/km² (81,2 hab/km² avec la ville) 1/3 de moins que la moyenne nationale et régionale mais 6 point de + que la densité départementale	OUI GALEA est inférieur aux seuils européens et nationaux sur la Ruralité

Organisme Référence	Critères	GALEA	GALEA répond-il aux critères	
OCDE	Les territoires sont répartis de la manière suivante : • Essentiellement ruraux : les territoires dont plus de 50% de la population vit dans des communautés rurales (une communauté rurale a une densité de population de moins de 150 habitants/km²) • Relativement ruraux : les territoires dont 15 à 50% de la population vit dans des communautés rurales. • Essentiellement urbains : les territoires dont moins de 15% de la population vit dans des communautés rurales.	64,3 hab/km² sur le territoire de GALEA Moins de 10% du territoire est urbanisé 85% de la Surface Agricole Utilisée du territoire du GAL est couverte par des communes dont l'orientation dominante est la viticulture et 78% des communes du GAL ont pour production dominante la viticulture	OUI GALEA est un territoire classé comme essentiellement rural selon les critères de l'OCDE	
	GALEA	seuil des 150 habitants au km²	64,3 hab/km²	OUI
		superficie non bâtie	+ de 85 %	OUI
		occupation agricole du sol	+ de 30 %	OUI
	Occupation Milieux protégés (étangs, lagunes, SIC, ZPS, Ramsar, ...)	+ de 50 %	OUI	

## GAL de l'Est-Audois

Le périmètre du GAL de l'Est-Audois (GAL EA), constitué d'une mosaïque d'Etablissements de Coopération Intercommunale attachés à leurs terroirs, est le reflet de mutations et de recompositions des intercommunalités. Dans ce contexte de structuration naissante, la création de l'Association Minervois Corbières Méditerranée participe de la volonté d'affirmer une identité rurale reconnue pour exister entre deux métropoles (Toulouse et Montpellier) et trois villes (Carcassonne, Narbonne et Béziers). Elle participe également de la recherche d'une complémentarité et d'un équilibre entre les différentes communautés de projets qui la composent. Le choix de porter ensemble une candidature LEADER est ainsi le moyen d'élaborer une stratégie globale de territoire à l'échelle de ce nouveau périmètre de projet, d'en identifier les enjeux, les besoins pour servir non seulement le programme LEADER mais au-delà, de créer un espace d'échanges, de solidarités, de coordination et de contractualisation qui se fédère autour de projets communs dans l'objectif de valoriser leur identité rurale, leurs terroirs mais également dans l'objectif de favoriser leur évolution et leur modernité. D'où cette volonté affirmée des 5 EPCI de se regrouper en Association Minervois Corbière Méditerranée pour porter ensemble un programme de développement LEADER, préfigurant d'éventuelles autres coopérations sur la base de la stratégie globale de territoire ainsi mise en évidence. Car si le territoire du GAL EA n'est pas uniforme (zones de reliefs, zones de plaines, zones littorales), il forme un ensemble homogène du point de vue physique, géographique, économique et social. Il présente une **cohérence et une masse critique suffisantes** en termes de ressources humaines, financières et économiques pour pouvoir soutenir une stratégie de développement viable. Cf ANNEXE n°3 Lettres de soutien

## C Les acteurs représentatifs du territoire

Le territoire du GAL est un territoire de projet aux spécificités marquées déjà bien aguerri aux coopérations territoriales dans le cadre de la construction de territoires de projets autour :

- Du GAL des Pays Vignerons dans le cadre de la précédente programmation LEADER portant sur un périmètre qui incluait le Pays Corbières Minervois, Le Grand Narbonne (hors Narbonne) et le Pays Carcassonnais.
- Du Pays Corbières Minervois qui couvrait jusqu'en fin 2014 la CC de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et la CC des Corbières et a mis en place pendant 15 ans des actions partenariales à l'échelle de ces 2 EPCI et au-delà.
- Du Pays Touristique Corbières Minervois qui couvre la CC de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et la CC des Corbières.
- Des SCOT de la Région Lézignanaise et de la Narbonnaise ainsi que du SCOT du Biterrois.
- Du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée qui s'étend sur près de 80 000 hectares et 50 Km de littoral méditerranéen. Le Parc naturel est géré par un syndicat mixte de gestion composé de communes situées pour la plupart sur le bassin versant du vaste complexe lagunaire qui constitue le cœur du Parc (étangs de Bages-Sigean, de Pissevaches et de La Palme) et le massif de la Clape.
- Du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (commune de Leucate)
- Du futur Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes situé sur les contreforts des Pyrénées.
- Du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) et les syndicats de bassin dont le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) qui gère les espaces Natura 2000
- Du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude – Projet Nysa dissous en 2011.
- Le GAL est par ailleurs en partie situé en zone de Massif Pyrénéen (territoires situés en zone de revitalisation rurale)
- Du triangle d'Oc et Développement, association de coopération entre les CCI de Béziers et Narbonne pour favoriser le développement économique de l'Ouest-Hérault et du Narbonnais.

## GAL de l'Est-Audois

### Les zonages des projets de coopération sur le territoire du GAL



- On recense de nombreux partenariats entre les acteurs sur le territoire du GAL : partenariat entre le Pays Corbières Minervois et le PNR de la Narbonnaise sur l'EIE et avec la Maison de l'Emploi du Grand Narbonne sur le volet emploi formation, labélisation Vignobles et Découvertes, coopération autour du projet Odyssea, le sentier Cathare, les projets de voies vertes et de réseaux cyclables (EV8, V80...), la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial, la LGV et la gare LGV à Montredon ...



## GAL de l'Est-Audois

### 1.2 Diagnostic du territoire

#### A Diagnostic Global

Aucun diagnostic n'étant pré-existant à l'échelle de ce nouveau périmètre, l'Association Minervois Corbières Méditerranée n'étant pas alors encore constituée, les 5 EPCI du territoire ont confié la réalisation d'un diagnostic global du territoire au cabinet SEMAPHORES en septembre 2014 par une maîtrise d'ouvrage du Grand Narbonne et un conventionnement avec l'ensemble des autres partenaires.

Ce diagnostic a été amendé suite aux ateliers territoriaux organisés les 18 et 19 novembre 2014 à Ginestas et Lézignan-Corbières, revu après l'intégration de la CC La Domitienne en janvier 2015 et enfin après le séminaire territorial du 16 février 2015 à Maureilhan et ce par le même cabinet Sémaphores.

Il a permis de mettre en évidence les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'ensemble du territoire, ses enjeux et de construire ce que pourrait être une stratégie globale de territoire à l'échelle de ce périmètre.

Cf. ANNEXE n°4: Diagnostic complet du territoire; ANNEXE n°5 Tableau Enjeux et Besoins Identifiés

#### B Focus sur l'essentiel

##### Un territoire de vitalité démographique

Avec un bassin de population de plus de 138 000 habitants, le territoire du GAL s'enrichit de plus de 2 600 nouvelles âmes chaque année depuis 2006. Cette croissance est principalement due au solde migratoire très positif, alors que le solde naturel est négatif sur l'ensemble des EPCI constituant le GAL.

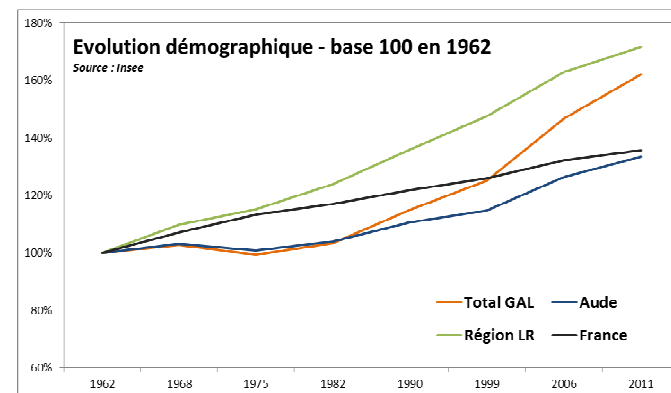
- **Un territoire d'accueil**

Sur la population résidente en 2008 sur le GAL, 12,2% habitaient en dehors de la région en 2003. Seulement 2,9% provenaient d'un autre département de la Région Languedoc-Roussillon. La population migrante est constituée principalement de trentenaires et quadragénaires, dont une part importante avec des enfants de moins de 15 ans (64%) et de retraités (ou pré-retraités) (18%).

- **Une croissance inégale sur le territoire du GAL**

La croissance démographique reste forte en zone péri-urbaine et faible sur les communes très rurales enclavées. En zone rurale, le maintien des commerces et services de proximité posent questions, en zone péri-urbaine le développement des logements se traduit dans le paysage par un étalement urbain parfois peu maîtrisé dans les villages, mettant en péril leur identité et leur caractère par des constructions banalisées et mal insérées au bâti ancien existant. Les équilibres se recomposent au sein des territoires au point d'interroger le maillage territorial souhaité. Le recours à la voiture devient systématique, les transports en commun sont complexes à mettre en œuvre.

Corrélié à la croissance démographique, le parc de logement évolue fortement, au profit des secteurs de plaine et du littoral. Cependant, sur certains territoires, on observe une forte croissance du nombre de logements vacants (+30%), soulignant l'inadaptation ou la vétusté d'un parc vieillissant, notamment dans les centres bourgs.



## GAL de l'Est-Audois

## Une démographie en mutation

### Une population vieillissante

- Les plus de 50 ans représentent 43% de la population (39,7% au plan régional et 36% en France) et tendent à croître (migration d'une population de retraités et vieillissement naturel de la population). En découlent directement des enjeux liés à l'emploi des seniors pour les actifs, ainsi que des services à la personne, de santé et de mobilité pour cette population plutôt âgée. La problématique du bien vieillir et du maintien à domicile est particulièrement prégnant sur les territoires plus enclavés comme celui des Corbières. Le lien aux villes centres, pourvoyeuses de services, est fondamental dans une logique de niveau de services coordonnés à l'échelle d'un territoire.

### Des ménages de petite dimension

- Près d'une personne sur trois vit seule sur le GAL, particulièrement sur les Corbières. L'évolution de la structure des ménages révèle une forte augmentation des familles monoparentales (+49% sur le territoire du GAL contre +29% en Région et +23% en France), des personnes seules (+43% contre 31% en région et 25% en France) et de couples avec enfant(s) (+13% contre 2,5% en Région et -4% en France). Si le territoire est difficilement attractif pour les jeunes de 15 à 25 ans, souvent en recherche d'une vie urbaine, le territoire propose une qualité de vie attractive pour les couples, notamment avec de jeunes enfants.

### Une population peu qualifiée et fragile

- La population est moins diplômée qu'au plan régional ou national : 20% de plus de 15 ans sont sans diplôme, et 65% ont un niveau inférieur au bac. En revanche, les personnes sans diplômes ont reculé de façon plus importante qu'au plan régional depuis 2006 au profit de niveaux supérieurs au baccalauréat. La population est globalement moins aisée qu'ailleurs : seulement 47% des foyers fiscaux sont imposables, soit 3 points de moins que la région et 9 points de moins que le niveau national ; les revenus sont plus bas qu'ailleurs.

### Des territoires de proximité et de services pour répondre aux besoins

- Le GAL est un territoire rural favorisant un maillage territorial permettant de proposer aux populations un ensemble de services de proximité relativement dense, mais encore inégalement réparti. Les initiatives et projets émergents localement manquent parfois de coordination et de lisibilité, parfois de fiabilité. Certains territoires souffrent encore d'un manque de certains services et d'une disparition progressive des commerces de proximité. En lien avec les besoins des populations, l'organisation des mobilités, la couverture en réseau mobile et haut débit internet, les services de santé et d'enfance / jeunesse doivent faire l'objet d'axes de coordination et de mutualisation afin de renforcer leur niveau de services.

### *Le maintien et l'organisation des services de proximité sur le territoire présente des enjeux de densité et de coordination/mutualisation.*

En matière de services, les enjeux portent à la fois sur le maintien et le développement des services :

- Dans les zones rurales enclavées où les services ne s'organisent pas spontanément faute d'un « marché » suffisant ;
- Pour faire face à certaines évolutions : la continuité des soins des praticiens de santé suite au départ en retraite, le vieillissement de la population et le maintien des personnes âgées à domicile avec la mise en place des réseaux de services adaptés, la croissance de la population de moins de 15 ans et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ; la rationalisation des services publics.

Pour y répondre, les territoires doivent s'organiser : faciliter les mobilités, développer les usages numériques, renforcer la mutualisation et la coopération territoriale et entre les acteurs pour une montée du niveau de services, imaginer des solutions mixtes comme les paniers de biens et services. Il est également nécessaire de créer des liens entre les professionnels de santé et ceux du médico-social que ce soit autour des personnes âgées (service d'aide à domicile...), de l'enfance (PMI itinérante...), des actions de prévention et du suivi social des personnes.

Indice de jeunesse	2006	2010
CC de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois	0,73	0,73
CC des Corbières	0,51	0,50
CC Piémont d'Alaric	0,81	0,83
CA du Grand Narbonne hors Narbonne	0,80	0,72
CC la Domitienne	0,95	0,90
Languedoc-Roussillon	0,95	0,88
Total France	1,19	1,09

*Indice de jeunesse : nombre de moins de 25 ans / nombre de 65 ans et plus*

*Source : Insee 2011*

*L'enjeu majeur du vieillissement de la population repose sur l'augmentation du niveau de services pour s'adapter aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge*

L'augmentation des seniors se traduit par une augmentation des besoins en services et la nécessité d'anticiper l'entrée dans la dépendance : réseau de soins organisés, auxiliaire de vie et services à la personne (repas, petits travaux...), mobilité...

*L'accueil des nouvelles populations actives est également un enjeu important pour le territoire.*

Rendre le territoire plus attractif pour les jeunes et les jeunes adultes signifie développer une offre adaptée en termes d'emplois, de logements et de services.

## GAL de l'Est-Audois

### Une dynamique économique à renforcer sur ses bases

Le territoire du GAL est marqué par :

- **Un population marquée par le chômage** (16% au sens Insee soit près de 9200 actifs), le travail non salarié (26% des emplois) et le travail à temps partiel (25% des emplois).
- **Un territoire qui créé de l'emploi** (+3000 emplois au lieu de travail entre 2006 et 2011) ... mais pas suffisamment pour offrir un emploi à tous, notamment avec l'arrivée de près de 6200 actifs sur la même période. Les migrations pendulaires s'intensifient donc vers les villes pôles pourvoyeuses d'emplois. Les zones enclavées et agricoles perdent des emplois (moins 125 emplois sur la CC des Corbières). Par ailleurs la question de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois reste entière.
- **Un tissu de TPE dense**, constituée principalement d'établissements sans salariés (80%) dont une forte part d'exploitations agricoles. La création d'entreprise est dynamique. Agile mais fragile, l'accompagnement des TPE doit s'organiser sur le territoire dans le cadre d'un maillage fin et efficient en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants (pépinières d'entreprises, incubateurs...).
- **L'agriculture et les activités présentielle** constituent le socle de l'économie locale.
- Presque un établissement sur 3 est agricole sur le GAL. La culture de la vigne prédomine très largement (87% de la surface agricole utile), avec cependant une tendance à la diversification (élevage, olive...). Une filière viticole s'est constituée sur le GAL. Après une crise profonde, l'activité doit faire face à un vieillissement des chefs d'exploitation et la nécessité d'améliorer les revenus des exploitants. Les pratiques culturelles doivent également évoluer vers des pratiques respectueuses de l'environnement et s'organiser face au réchauffement climatique.
- Ce sont les activités tertiaires et notamment les administrations publiques qui concentrent le plus d'emplois (3 emplois sur 4).
- Le territoire se singularise par l'importance des entreprises relevant de **l'économisme sociale et solidaire** avec un tissu dense de coopératives, CUMA, mutuelles, entreprises d'insertion, SA à directeur ... mais également par **l'importance d'activités culturelles et créatives**, en lien notamment avec la vocation touristique du territoire.

#### Les enjeux agricoles au cœur d'un développement équilibré du territoire

- Faire face aux tensions foncières par des politiques d'urbanisation coordonnées
- Définir une politique globale sur les friches agricoles.
- Faciliter l'accès au foncier par des modalités innovantes de financement et les dynamiques collectives
- Saisir l'opportunité de la croissance démographique, synonyme d'un marché de consommateurs en croissance, pour accentuer l'écoulement des productions locales en circuits courts et poursuivre la diversification agricole
- Poursuivre les réflexions autour de la ressource en eau sur des hypothèses de besoins en irrigation accentués et de protection de la ressource
- Poursuivre la montée en qualité des productions locales
- Continuer la logique de coopération inter-filières : panier de biens et services, oenotourisme, agritourisme, e-commerce...
- Accompagnement à l'installation, notamment des jeunes et à la reprise des exploitations agricoles
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (usages de l'eau en goutte à goutte, cultures bio ou très raisonnées) ; développer les « réserves » d'eau (retenues collinaires, ...) sont des gages de préservation de cette richesse environnementale.

#### Un développement économique équilibré et créateur d'emplois

- L'économie présentielle est créatrice d'emplois. La croissance démographique et l'augmentation des besoins en services des populations âgées et des familles sont autant d'opportunités pour développer des offres intégrées et créatrices d'emplois, notamment en lien avec le tissu agricole et associatif local.
- Le maintien des activités, notamment de proximité, sur les territoires enclavés est un enjeu majeur pour les populations et l'attractivité de ces territoires. L'innovation et la mutualisation sont des leviers certains pour y ancrer une dynamique économique.
- Le développement des TPE locales et les créations d'entreprises sont les leviers principaux de création d'emplois. L'ensemble des conditions d'accueil et de services doivent être réunis dans un écosystème de coopération au sein du GAL, en lien avec les pôles de Narbonne, Béziers et Carcassonne, voire au-delà (cf. projet de coopération avec Agly et les pôles de Perpignan et Béziers).
- La mutualisation des outils d'accompagnement à la création, développement et transmission d'entreprises (couveuses, pépinières, espaces tests agricoles, organisation de grappes d'entreprises, observatoires économiques et fonciers, aides à l'export...) à l'échelle du GAL, en lien avec les outils de Narbonne, Béziers et Carcassonne est un enjeu majeur de développement économique.
- Créer du lien entre les entreprises et ces outils de développement économique (notamment les pépinières d'entreprises) doit permettre le développement du plus de collaboration et l'émergence d'innovation au sein des entreprises.
- Le parcours des demandeurs d'emploi qui créent leur propre emploi doit être plus accessible, lisible, visible et efficient sur l'ensemble du territoire du GAL.

## Une économie touristique qui s'appuie sur des espaces naturels de qualité, préservés et des trésors patrimoniaux

La vocation touristique du GAL est incontestablement vecteur de richesse et d'emplois sur le territoire, même si la forte fréquentation touristique l'été exerce des pressions sur les espaces et les populations résidentes.

- L'offre touristique s'appuie à la fois sur des espaces naturels et paysagers variés, préservés, pour partie protégés, d'une très grande richesse et de qualité ( 2 PNR, nombreuses zones Natura 2000... ) ; sur des pôles patrimoniaux de renommées (classement UNESCO des pôles Cathares, Canal du Midi...), et sur une offre ludique, gastronomique et héliotropique dense (plages sablonneuses, réserve africaine de Sigean, nombreuses manifestations culturelles, pratiques de sports natures et nautiques, Destination Vignobles et Découverte...).
- La capacité d'hébergement repose sur les résidences secondaires qui représente parfois près d'un logement sur 2, et sont parfois peu conforme aux attentes des touristes locataires et sur un parc marchand relativement stable en volume mais qui opère progressivement une montée en gamme.
- Les dernières tendances observées ces dernières années montrent un ralentissement de la fréquentation des sites patrimoniaux (dont les sites Pôles Pays Cathare). Le détournement des clientèles dû à une image vieillissante, au niveau des prix... nécessite un repositionnement du territoire. En effet, la demande touristique évolue vers des expressions plus grandes en matière d'expérience, de plaisirs et de ludisme (tourisme expérientiel). Les sites touristiques doivent aujourd'hui se moderniser pour mieux coller aux désirs de la clientèle. L'adaptation de l'offre touristique portent notamment sur le développement de l'usage numérique, la scénographie des sites patrimoniaux, la professionnalisation des acteurs touristiques mais également sur des produits touristiques plus construits et plus riches en contenu. Le renouvellement de l'offre touristique passe notamment par un renforcement des circuits à l'échelle du GAL, une très grande coordination entre acteurs et la construction de projets transverses.
- La desserte du territoire est plutôt facile (gares, aéroports, autoroutes...), mais la circulation interne au territoire n'est pas aussi aisée pour se rendre et avoir accès aux équipements existants. L'inter modalité est inexistante et la signalétique doit être revue.

Devant cette richesse de l'offre touristique, les acteurs touristiques du territoire du GAL travaillent pour adapter cette offre à l'évolution de la demande touristique, des comportements de consommation et conquérir de nouvelles clientèles. Cet effort de marketing basé sur un ciblage des clientèles est mené sur plusieurs leviers qui jouent sur la complémentarité entre les territoires du GAL : la notoriété des sports nautiques de glisse, l'oénotourisme et la gastronomie, les sports et loisirs de nature au travers notamment des circuits d'itinérance, le développement d'itinéraires thématiques et de nouveaux services touristiques, une meilleure commercialisation et l'organisation de l'offre.

Le territoire souffre globalement d'une offre touristique somme toute assez peu structurée et certains territoires restent méconnus. L'image d'un tourisme de masse sur le littoral fait progressivement place à une image plus affinée et plus qualitative. Pour ce faire, l'innovation dans les produits et dans les process de promotion et de commercialisation est indispensable.



### Une offre touristique riche à faire évoluer vers une segmentation plus fine de la clientèle et des circuits d'itinérance

- Développer le tourisme sur des cibles clientèles en segmentant sur des couples produits/marchés (séniors, familles, sportifs...) en tirant la fréquentation sur les ailes de saison
- Construire les parcours d'itinérance thématiques
- Accroître la fréquentation de façon maîtrisée : capacité d'accueil sur les produits manquants, sur les sites pôles...
- Faire évoluer les sites touristiques avec l'évolution de la demande (expérience, technologie, authenticité, plaisir et ludisme...)

## Vers un territoire de haute qualité environnementale

- Les territoires du GAL se tournent de façon unanime vers une sérieuse prise en compte du développement durable dans leur politique de développement, qu'il s'agisse du réchauffement climatique et des enjeux énergétiques, de la gestion durable des ressources naturelles, d'une consommation durable des ressources (notamment l'eau, l'air, la terre) et matières produites.
- Le territoire du GAL offre une authenticité affirmée, ancrée à la Méditerranée, cette région est géographiquement et historiquement riche de ses différences et de ses contrastes, avec ses étangs et sa garrigue méditerranéenne. La façade méditerranéenne du GAL est l'une des dernières au paysage préservé. On y compte pas moins de 14 unités paysagères, plusieurs couloirs de migration d'avifaune et des corridors écologiques avec une biodiversité exceptionnelle. Cela se traduit par une couverture à près de 60% du GAL (partie audoise) en sites Natura 2000 (40% sur l'Aude, 18% en France).
- Le territoire est soumis à plusieurs aléas :
  - **Un risque avéré de dégradation paysagère** du fait de l'arrachage des vignes, la fermeture de paysages pastoraux, le développement urbain, l'empreinte croissante des parcs éoliens et photovoltaïques...
  - **Les risques naturels** : marqué par son climat méditerranéen chaud et sec et les effets du réchauffement climatique (augmentation des températures, du niveau de la mer, des événements exceptionnels), le territoire est fortement exposé aux risques naturels (risques inondation, incendie et submersion marine).
  - **La sécurisation de la ressource en eau** : l'accès à la ressource en eau est inégalement répartie : insuffisante pour l'alimentation en eau potable et quasi absente pour l'agriculture sur les 3/4 sud du territoire. Elle est plus abondante au nord et en voie d'être confortée en partie sur le narbonnais et la Domitienne par le projet AQUA DOMITIA mais l'eau reste un enjeu majeur pour l'activité agricole, le tourisme et la population qu'il convient de sécuriser.
- Un territoire propice à « l'énergie positive » : l'ensemble des collectivités locales constituantes du GAL sont mobilisées pour un développement durable de leur territoire avec des projets concrets destinés à s'ancrer dans les énergies vertes, la préservation de leurs ressources, la lutte contre les pollutions et le réchauffement climatique (Plan ClimatET du Grand Narbonne et du PNR de la Narbonnaise, Plan Climat Territoire du Pays Corbières Minervois, Schéma de Développement des Energies Renouvelables de la CC de la Domitienne...). Le territoire dispose de ressources d'ensoleillement et de vent optimum pour permettre le développement des énergies solaires et éoliennes.
- Un engagement fort pour la réduction de l'impact environnemental. Cet engagement s'appuie sur la mise en place d'une stratégie locale de réduction des gaz à effet de serre et d'actions en faveur du climat ainsi que d'une stratégie locale de réduction des dépenses énergétiques du territoire. Cette stratégie se veut intégratrice, construite autour des questions de logement et de transport. Le territoire s'engage pour le développement de circuits courts de distribution, de l'irrigation raisonnée et des filières liées aux énergies renouvelables.
- L'objectif est de développer des actions innovantes, partenariales et participatives afin de développer des emplois qualifiés dans des filières jusqu'ici peu valorisées sur le territoire.

### *Un patrimoine naturel riche et préservé soumis aux risques naturels*

- Si la valeur paysagère et environnementale du territoire est indéniable, **les conflits d'usage** et d'occupation restent forts : développement urbain, espaces agricoles, éolien/photovoltaïque, tourisme ...
- **Les risques naturels** sont bien pris en compte sur la plupart du GAL mais la reconquête des espaces en friche, la gestion des couverts boisés et l'entretien des garrigues via le pastoralisme restent des enjeux forts. Certaines zones sur le territoire sont encore régulièrement sinistrées du fait de fortes inondations.
- **La richesse environnementale** correspond à la demande d'une partie croissante des clientèles touristiques. Cette richesse mérite d'être mieux connue et mieux valorisée dans le cadre de séjours thématiques et de circuits d'itinérance favorisant le développement des interactions entre les sites et zones touristiques.
- **Accompagner l'évolution des pratiques agricoles** respectueuses de l'environnement (usages de l'eau en goutte à goutte, cultures bio ou très raisonnées) ; développer les « réserves » d'eau (retenues collinaires, ...) sont des gages de préservation de cette richesse environnementale.

### *Devenir un territoire à énergie positive et circulaire*

## C Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

- Croissance démographique et services de proximité

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attractivité démographique continue et une croissance démographique pour l'ensemble des territoires du GAL, y compris sur les reliefs enclavés</li> <li>• Une qualité de vie indéniable</li> <li>• Une population plutôt familiale</li> <li>• Prix immobilier attractif</li> <li>• Une économie présentielle très développée</li> <li>• Un secteur de l'ESS présent pour 40% dans le social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 16% des actifs sont au chômage</li> <li>• Une population fragile et parfois précaire du fait de l'importance des emplois saisonniers et à temps partiels</li> <li>• Population vieillissante à faible niveau de revenu</li> <li>• Trop de logements sont vacants et la construction neuve en périphérie des villages nuit à l'identité et à la qualité patrimoniale du territoire avec risque de villages dortoirs</li> <li>• Des niveaux de services difficiles à atteindre dans les zones enclavées</li> <li>• Difficulté à maintenir une présence médicale malgré l'implantation de maisons de santé</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée du TGV et implantation d'une gare sur le territoire du GAL</li> <li>• Les efforts de mutualisation engagés au sein des intercommunalités</li> <li>• Augmentation de la taille du marché local pour les productions locales du fait de la croissance démographique</li> <li>• Expérimentations innovantes en matière d'accès aux services sur certains EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition d'emploi et d'entreprises dans le secteur de la construction</li> <li>- Certains villages sont en voie de dévitalisation</li> <li>- Tension sur l'activité agricole et difficulté de certaines caves</li> <li>- Vieillesse du tissu associatif</li> </ul>

## GAL de l'Est-Audois

- Développement économique et ESS

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tissu économique diversifié, tiré par la sphère présentielle : services, commerces, tourisme, santé et action sociale, administration</li> <li>• Dynamisme de la création d'entreprise</li> <li>• Des activités créatrices d'emplois dans le transport et la logistique, les commerces, les services</li> <li>• Une activité viticole qui joue le rôle de locomotive économique, malgré des difficultés ... et la présence d'une filière complète (récolte, outillage, conditionnement, commercialisation, transport, outillage et produits phytosanitaires...)</li> <li>• Territoire (A9, A61) très bien desservi sur les zones de plaine, doté d'un port de commerce et de ressources naturelles (salins, carrières, terroirs agricoles...)</li> <li>• Des infrastructures économiques sur les villes centres (pépinières d'entreprises, incubateurs, zones d'activités)</li> <li>• Installation de jeunes et d'investisseurs étrangers dans le cadre de projets de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de grand donneur d'ordre et un tissu de TPE peu employeur</li> <li>• Des secteurs enclavés</li> <li>• Des secteurs en crise qui perdent des emplois : construction, viticulture pour une partie encore</li> <li>• Des secteurs inondables rendant difficile l'aménagement de zones d'activités sur des nœuds stratégiques</li> <li>• Des emplois précaires et saisonniers qui contribuent à un faible niveau de vie des ménages</li> <li>• Pas de savoir-faire spécifique au territoire, en dehors de la viticulture</li> <li>• Taux de chômage très élevé, main d'œuvre encore peu qualifiée, saisonnière</li> <li>• Déficit d'identité économique du territoire</li> <li>• Diminution des commerces de proximité dans les cœurs de villages</li> <li>• Difficulté de recrutement de certaines entreprises (problème d'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois)</li> <li>• Manque de mutualisation et de communication</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension du port de Port la Nouvelle conduisant au développement des trafics et des liens inter-régionaux</li> <li>• Fréquentation touristique et exploitation viticole : opportunité pour développer les liens inter-filières et inter-secteur</li> <li>• Desserte TGV</li> <li>• Nouvelles opportunités de marché pour les entreprises : éco-rénovation et éco-construction, éco-matériaux, développement numérique et e-commerce, ouverture de certains marchés export...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'emplois massive dans la construction, notamment au niveau de l'artisanat</li> <li>• Fermetures de petits commerces et services dans les zones rurales enclavées fautes d'innovation et de remise en question</li> <li>• Conjoncture économique mondiale peu favorable, qui pourrait se dégrader encore</li> <li>• Fonte des budgets publics alors qu'il s'agit du secteur prédominant en nombre d'emplois.</li> </ul>

## GAL de l'Est-Audois

- Agriculture

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture vecteur d'emplois, créateur de richesse ayant un rôle social fort, qui permet le maintien des populations dans les territoires de relief et la préservation des paysages.</li> <li>• Véhicule d'une identité culturelle forte au travers des terroirs (IGP/AOC/AOP)</li> <li>• Un maillage important de caves coopératives et de caves particulières, avec des poids lourds (Val d'Orbieu cru Corbières...)</li> <li>• Des capacités d'innovation (présences de laboratoire de recherche, opérateurs privés qui innovent dans leur pratique et leur mode de commercialisation, des expérimentations et projets de recherche (Greenstar, INRA...))</li> <li>• Une montée en gamme progressive des productions, de pair avec une notoriété croissante</li> <li>• Une diversification des productions créatrice de valeur ajoutée</li> <li>• Une offre oeno-touristique qui se construit</li> <li>• Un développement des circuits courts (boutiques du terroir, caveaux...)</li> <li>• Un élevage bien réinstallé sur les Hautes Corbières, élevage qualitatif semi-extensif, accompagné d'une production fromagère écoulé sur les marchés locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une activité moins lucrative, des revenus très bas chez certains exploitants ou travailleurs agricoles malgré le développement des ventes directes</li> <li>• Des emplois saisonniers : emplois précaires</li> <li>• Des surfaces agricoles en baisse</li> <li>• Des difficultés importantes de certaines caves coopératives</li> <li>• Des problématiques de marché et de débouché (marché mondial, très concurrentiel) sur la vigne</li> <li>• Une offre viande peu développée</li> <li>• Une diversification et une organisation collective qui reste encore trop faible pour répondre à la demande locale (marchés, RHD, ...)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement et valorisation des agro et bio matériaux</li> <li>- Développement de l'achat par internet</li> <li>- Les terres libérées par les arrachages de vignes propices à la diversification</li> <li>- 2 Programmes Agro Environnemental (PAE) portés sur le PNR de la Narbonnaise et par la CCRLCM</li> <li>- Développement de panier de biens et de services lié à un fort développement qualitatif et une organisation interfilière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragilité de la filière viticole</li> <li>- Raréfaction et la ressource eau et croissance des besoins d'irrigation</li> <li>- Croissance des risques incendies et inondation</li> <li>- Changement climatique</li> <li>- Non renouvellement des actifs</li> <li>- Difficultés de transmission des exploitations</li> </ul>



## GAL de l'Est-Audois

- **Tourisme**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre touristique très diversifiée avec des sites phares</li> <li>• Espace naturel et préservé, forte authenticité des villages et paysages propice aux activités de pleine nature.</li> <li>• Notoriété des châteaux Cathares</li> <li>• Une fréquentation importante</li> <li>• Une offre oeno-touristique qui se construit</li> <li>• Atout incontestable de l'image et des efforts de valorisation du Pays Cathare</li> <li>• Marque régionale de qualité Sud de France, qui valorise la qualité des structures et productions locales</li> <li>• Développement récent de structures d'hébergement très qualitatif</li> <li>• Canal du midi</li> <li>• Mer Méditerranée</li> <li>• Animation culturelle</li> <li>• Plus de 500 prestataires d'activités de pleine nature sur le département mais des associations et des TPE peu structurées et fragiles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des sites touristiques de plus en plus déconnectés de la demande touristique qui évolue (scénographie, offre plaisir et ludique...) – qualité inégale des produits et des démarches de valorisation</li> <li>• Des emplois saisonniers : emplois précaires</li> <li>• Un tourisme de masse qui ne diffuse encore pas assez entre le littoral et l'arrière-pays</li> <li>• Un vieillissement du parc hôtelier et une faible proportion des hébergements marchands, notamment pour l'hébergement de groupes</li> <li>• Déficit d'animation (peu d'évènements de notoriété) et de commercialisation de séjour</li> <li>• Manque de structures de commercialisation collectives, nombreuses initiatives avec une communication brouillées</li> <li>• Peu de prestataires d'activité touristique dans le domaine des Sports Nature</li> <li>• Petit nombre d'entrepreneurs touristiques</li> <li>• Des créneaux/marchés de niches encore peu développés</li> <li>• Arrachage des platanes sur le Canal du Midi</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'achat par internet</li> <li>- Un potentiel important pour le tourisme familial 'aisé' et le tourisme spécifique (kitesurf, sportif, étrangers...)</li> <li>- Evolution de la demande pour du tourisme vert, respectueux de l'environnement, en recherche d'authenticité</li> <li>- Développement des voies vertes et des circuits itinérants</li> <li>- Environnement, cadre Nature</li> <li>- Tourisme durable</li> <li>- Potentiel touristique de fréquentation à exploiter</li> <li>- Tourisme d'image et de destination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte concurrence entre territoires, régions, destinations étrangères (Espagne, ...) : image, rapport qualité /prix.</li> <li>- Impact arrachage sur le Canal du Midi.</li> <li>- Image vieillissante de la destination.</li> <li>- Dégradation paysagère / augmentation de la population.</li> <li>- Baisse tendancielle de la fréquentation</li> <li>- Baisse de fréquentation (cœur de saison)</li> </ul>

## GAL de l'Est-Audois

- Développement et occupation de l'espace naturel et enjeux environnementaux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace naturel riche en biodiversité et qualité paysagère</li> <li>• Grandes diversités des habitats naturels et des cortèges floristiques et faunistiques</li> <li>• Espaces préservés (zone Natura 2000, espaces naturels sensibles...)</li> <li>• Sites emblématiques, supports à des activités touristiques et de loisirs</li> <li>• Gestion des risques inondations (syndicats de rivières, PPRI, SMMAR, SAGE...)</li> <li>• Bonne organisation départementale de la défense incendie (SDIS)</li> <li>• Gisement solaire et éolien qui constitue une réserve d'énergie renouvelable avec du foncier abordable pour les investisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque naturel important (inondation, incendie, submersion marine...)</li> <li>• Etalement urbain</li> <li>• Déprise agricole</li> <li>• Faible appropriation des enjeux environnementaux par les habitants, les touristes et les élus</li> <li>• Défaut de gestion des forêts, peu productive</li> <li>• Aléa incendie fort sur les zones de piémont, aléa difficile à maîtriser</li> <li>• Pratique du tout voiture</li> <li>• Une ressource en eau importante mais mal répartie</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc naturel marin et Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes</li> <li>• Ressources naturelles à exploiter : eau, vent, soleil pour les activités touristiques comme pour le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre</li> <li>• Espaces naturels propices aux activités de natures itinérantes et sportives pour des clientèles de niche</li> <li>• Développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle</li> <li>• Effet levier du développement des énergies renouvelables sur le territoire en matière économique et emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation des espaces naturels pouvant fragiliser les écosystèmes</li> <li>• Fermeture des milieux et déprise agricole qui entraîne une perte de biodiversité</li> <li>• Développement des énergies éoliennes et solaires à maîtriser en lien avec les terres agricoles et les environnements protégés</li> </ul>

## 2- Stratégie du GAL

GRAPHE: Du Diagnostic au Plan de Développement en ANNEXE n°7

### 2.1 Les besoins identifiés et les priorités d'actions

#### A Finalité globale et finalité spécifique LEADER

La « stratégie LEADER » a vocation à être encadrée dans la stratégie globale du territoire. Dans les faits, au sein de ce territoire de projet naissant, cette stratégie globale ne préexiste pas et c'est bien l'engagement dans LEADER qui en constitue aujourd'hui une première approche.

Le diagnostic réalisé a permis de dégager ce que pourrait être la finalité du projet global de territoire en réponse à l'ensemble des besoins identifiés au sein du diagnostic, au cours des ateliers et séminaires territoriaux: **Créer un écosystème où l'ensemble des préoccupations sont prises en compte de façon systémique**; Cf.

**ANNEXE 5: Représentation graphique** de l'écosystème.

Au sein de cette finalité globale, à la lumière des enjeux et des besoins identifiés (cf. tableau Annexe n°6: Tableau des enjeux et besoins identifiés) les acteurs du territoire ont réalisé un travail partagé pour choisir les objectifs et les actions ayant le plus de chances de concrétiser les changements qu'ils veulent obtenir et définir ainsi une finalité spécifique LEADER. Le choix qui a été fait ne se traduit pas par une priorité très ciblée mais est une réponse à la situation particulière de ce territoire de projet en devenir pour créer les conditions d'un développement équilibré, d'une croissance territoriale dans une démarche de coopération et de mutualisation intercommunautaire. En effet LEADER sera pour le territoire le moyen d'impulser des partenariats, des dynamiques collectives pour faire émerger des projets structurants et innovants. Tandis que d'autres dispositifs (ATI...) pourront s'appuyer sur la démarche globale réalisée pour répondre à des projets complémentaires d'envergure.

#### Finalité Spécifique LEADER du GAL EA

=

**Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire**

#### B Expressions des besoins et des objectifs

##### Un territoire rural où la dynamique économique est portée par le secteur des services

Un socle de services de base est indispensable pour attirer et maintenir la population, que ce soit des résidents permanents ou des touristes. Le développement des moyens de transport et de communication est une des premières conditions. La proximité des services et notamment de santé, constitue également une exigence affirmée pour les nouveaux résidents. Cet ensemble de services est le moteur d'une économie vivante en milieu rural. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux résidents et de touristes génère la création d'activités économiques et d'emplois directs. Ces activités économiques se retrouvent essentiellement dans le secteur des services, notamment des services à la personne.

Le maintien, la création et l'accessibilité des services permettant d'attirer une population, d'une part, et les bénéfices économiques apportés par la présence de cette population sur le territoire rural, d'autre part, traduisent une dynamique économique qui profite à l'espace rural et qui caractérise sa vocation d'espace de solidarités.

## GAL de l'Est-Audois

### Une économie résidentielle et présentielle productive à préserver et à valoriser

La croissance démographique forte qui caractérise le territoire rural du GAL EA induit, au travers des mécanismes des économies résidentielle et présentielle, une dynamique économique qui se traduit notamment par des créations d'emplois essentiellement dans le secteur des services.

Un des objectifs de l'AMCM, pour faire face à cette évolution, est de persévérer les premiers engagements menés sur le GAL des Pays Vignerons en renforçant la diversification de l'économie productive locale par la valorisation de ses ressources locales, son adaptation aux contraintes économiques d'un marché de plus en plus concurrentiel et sa diversification agricole, notamment.

Le programme Leader doit permettre d'accentuer la modernisation et l'innovation de l'agriculture et de la viticulture, pour relever de nouveaux défis qui constitueront aussi de nouvelles opportunités pour en faire des activités incontournables en milieu rural et ainsi, répondre aux enjeux alimentaires, fonciers, environnementaux et énergétiques.

Le tourisme est également un enjeu sur le territoire du GAL EA. Il présente des caractéristiques rurales à forts potentiels comme la mise en œuvre d'un tourisme authentique, au plus près de la nature et de la vie des habitants. Il offre par ailleurs, un bon niveau qualitatif des prestations touristiques; un accueil adapté, une réputation et une valorisation de ses terroirs soignée, la remarquable variété de ses paysages, notamment.

Minervois Corbières Méditerranée est aussi un territoire qui permet de poursuivre et de mettre en œuvre de nouvelles activités productives autour de l'agritourisme et plus particulièrement de l'oenotourisme. Son développement est encore limité au regard de son potentiel.

L'agritourisme constitue en lui-même un outil de développement privilégié pour le monde rural à condition que celui-ci l'exploite de façon résolue et réfléchie.

Les efforts entrepris par le GAL des Pays Vignerons doivent être poursuivis et améliorés pour susciter et pérenniser la demande. L'action des communes et intercommunalités est décisive. L'objectif est de permettre au monde rural de répondre à une clientèle venant chercher sur le littoral ou dans l'arrière-pays des prestations sans doute autres que celles qu'elle trouverait dans des grands ensembles touristiques ou dans les villes.

Ce territoire est aussi largement fréquenté comme espace de loisirs par les citoyens proches. Toutefois, il est nécessaire de contrecarrer son déficit d'identification.

## GAL de l'Est-Audois

### Un espace rural capable de relever le défi du développement durable

Le GAL de l'Est-Audois est un rural qui dispose d'un bouquet énergétique riche et diversifié : éolien, photovoltaïque, biomasse, ... Les énergies renouvelables sont une ressource territorialement bien répartie, ce qui en fait un enjeu essentiel en termes d'aménagement du territoire et de revitalisation rurale.

GALEA abrite un riche patrimoine naturel concerné par le réseau écologique Natura.2000 et, présentant une diversité spécifique sur une superficie de 2.260 km<sup>2</sup>, dont 85 km<sup>2</sup> d'étangs et de lagunes protégés. Le territoire présente des systèmes et des pratiques agricoles, viticoles, conchylicoles, ..., dont la contribution au développement durable est importante alors que leur maintien est fortement menacé sur certains secteurs à cause de l'urbanisation et des projets d'aménagement.

La diversité des situations au sein de GALEA : étangs et lagunes, plaine, garrigues, ..., mérite que soient organisés et travaillés les équilibres, les liaisons et les interfaces entre ces espaces et ces différentes échelles, mais aussi que soient mises en œuvre des solidarités, des synergies de développement favorisant le lien rural-urbain: Accompagner les dynamiques émergentes pour favoriser son attractivité territoriale, consolider son développement et son aménagement.

### Un territoire de renouveau

Le retournement des processus migratoires au profit des campagnes, les mutations des modes de vie et l'évolution de leur perception par la société non rurale ont contribué à assurer la renaissance de ce territoire riche en potentialités, allant des services non marchands à l'économie productive la plus innovante, et dont beaucoup n'ont pas encore été exploitées aussi largement qu'elles le pourraient. Mais ce mouvement nécessite un accompagnement du fait notamment de la raréfaction de l'espace disponible, des enjeux fonciers et environnementaux. Le territoire est à la croisée d'enjeux de développement durable, de gestion de ressources locales et du devenir de nouvelles filières pouvant contribuer à un développement générateur de nouveaux emplois et richesses.

Il existe un réel potentiel « endogène » de développement de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et d'entreprises individuelles, ...

### 2014-2020

Le GAL EA souhaite poursuivre la démarche de relocalisation de l'économie entreprise par le GAL des Pays Vignerons en l'élargissant aux secteurs d'activités économiques non agricoles mais aussi développer une nouvelle stratégie fondée sur la relation rural-urbain pour permettre aux acteurs économiques de maintenir et de développer leurs activités, pour créer de nouvelles interactions et consolider son caractère identitaire. Dans cette perspective le tourisme, la viticulture sont des atouts majeurs, les ressources locales dans toute leur diversité sont à promouvoir et la transition écologique et énergétique représente un véritable potentiel d'innovation et de renouvellement. C'est donc deux grandes orientations qui sous-tendent la SLD du GAL: un développement économique solidaire, et une stratégie d'accueil de nouvelles populations développées à travers 3 thématiques combinées: Attractivité du territoire, relocalisation de l'économie et croissance verte.

## Ce qu'il faut en retenir: 3 axes Stratégiques spécifiques LEADER et 6 priorités d'actions

Finalité spécifique LEADER: Agir sur les leviers de la croissance de l'économie rurale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

**AXE 1**  
Répondre aux besoins  
en services de la  
population locale et  
touristique

Priorité d'action 1: Développer les solutions innovantes  
en matière de mobilité

Priorité d'action 2: Structurer l'offre et l'accès aux  
services de proximité

**AXE 2**  
Développer des  
partenariats économiques  
pour mieux innover,  
promouvoir et accueillir  
sur le territoire

Priorité d'action 3: Marketing territorial et installation  
de nouvelles activités économiques  
innovantes ancrées au territoire

Priorité d'action 4: Exploiter le potentiel touristique en  
agissant sur l'offre et sur l'emploi à  
travers l'itinérance et la  
structuration de pôles touristiques

**AXE 3**  
Mieux exploiter et  
valoriser les ressources  
locales

Priorité d'action 5: Valoriser les ressources locales pour  
encourager les circuits courts  
durables

Priorité d'action 6: Un territoire à énergie positive qui  
développe une économie circulaire

## D Un quatrième axe de coopération interterritoriale et transnationale

La coopération est un des fondamentaux de la démarche LEADER dans laquelle le territoire du GAL EA s'inscrit pleinement. La coopération permet l'enrichissement d'un projet de territoire, car elle met en perspective les savoir-faire des uns et des autres et fait tirer profit de l'expérience acquise ailleurs.

Elle permet de réaliser son projet avec plus d'ambitions, la réalisation commune permettant des économies d'échelle, plus d'envergure et accroît la légitimité du projet de territoire par des actions partagées inter territorialement et internationalement.

Fort de sa première expérience LEADER 2007-2013 sur une partie de son périmètre, le GAL EA mesure pleinement l'intérêt d'inclure dès le démarrage du programme la mise en œuvre des actions de coopération afin de nourrir l'ensemble des priorités d'actions du GAL tout au long de la réalisation du programme.

Les objectifs sont donc de conforter notre programme d'action et de coopérer activement dès le début du programme pour maintenir et développer les dynamiques interterritoriales déjà engagées et également rechercher de nouvelles coopérations notamment sur les services, l'itinérance douce, la valorisation des ressources locales et la transition énergétique avec des partenaires internationaux.

Poursuivre les partenariats engagés en 2007-2013:

**Canal du Midi** : Au vu de ses expériences réussies de coopération interterritoriale menées dans la précédente programmation, le territoire du GAL souhaite poursuivre les dynamiques enclenchées, les partenariats mobilisés et les actions engagées autour du canal du midi avec le futur GAL du Pays Carcassonnais (dans notre périmètre précédemment) le GAL Lauragais et le GAL du Pays Haut Languedoc et Vignobles. L'intégration de la Communauté de Communes La Domitienne dans notre nouveau périmètre sera ici un atout supplémentaire de réussite ; Il s'agira donc de consolider les partenariats en cours sur la thématique « Canal du Midi » pour mettre en œuvre un véritable programme de développement sur les 5 ans à venir

**Pays de Balagne** : Les échanges de 2013 et 2014 ont montré l'intérêt d'échanger pour nos territoires autour des thématiques de la valorisation événementielle des ressources locales mais également l'itinérance douce et le patrimoine; Il s'agira maintenant d'aller au-delà de l'idée à projet pour réaliser concrètement des actions communes.

Initier et développer de nouveaux partenariats pour 2014-2020 :

Convaincu de l'intérêt de la coopération pour tout ce que cela peut représenter en termes de partage d'expériences et donc d'enrichissement mutuel, le territoire du GAL souhaite également s'investir dans plusieurs projets de **coopération** en vue de renforcer les actions de sa stratégie 2014-2020.

Développer de nouveaux partenariats et programmes d'actions sur les thématiques retenues par le GAL, en coopération avec les territoires voisins concernés par ces nouvelles thématiques. (Ex : **Pyrénées Orientales** : La création en cours du PNR par l'association de préfiguration sur Corbières Fenouillèdes pourrait faire naître des pistes de coopération avec l'Agly et les Pyrénées Orientales)

Développer de nouveaux partenariats et programmes d'actions sur les thématiques retenues par le GAL, en coopération transnationales. (ex : **Gérone** : Rencontre avec le Pays Touristique Corbières Minervois, PNR, lors de l'AG de la Fédération Française de cyclotourisme. Ce rapprochement se ferait autour de la conception d'itinérance cyclo.; Ou encore SUDOE avec l'association des Jardins)

GAL de l'Est-Audois

## 2.2 Plan de Développement et maquette financière

Cf. ANNEXE n° 8: Plan de Développement et ANNEXE n°9: Maquette Financière

# 3- Pilotage du projet

## 3.1 Processus d'implication des acteurs

### A Elaboration du programme

#### Une réelle co-construction

**Basée sur l'expérience d'une partie du périmètre au sein du GAL des Pays Vignerons**

Dès le mois de mai 2013 le GAL des Pays Vignerons a suivi et diffusé l'information concernant les nouveaux programmes européens 2014-2020. L'objectif étant d'impliquer les acteurs déjà inscrits dans le dispositif LEADER mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire. Le 16 mai 2013, il a organisé une réunion publique à la suite de son comité de programmation en partenariat avec le réseau rural LR et Europe Direct.

La capitalisation du GAL des Pays Vignerons, le réseau d'acteurs: élus, partenaires financiers, porteurs de projet et l'expérience acquise doivent pouvoir servir la transition vers le nouveau programme européen et un bon démarrage de l'action LEADER dès le début du programme.

A partir de cette date et régulièrement le GAL des pays vigneron a diffusé l'information au sein de son Comité de Programmation de manière à ce que les réflexions sur la construction d'un nouveau programme LEADER puissent être menées au fur et à mesure de l'évolution et de la parution des règlements.

Début 2014, les GALs du département ont été réunis au Conseil Général de l'Aude pour résoudre la question du périmètre, celui du GAL des Pays Vignerons dépassant le seuil des 150 000 habitants.

Le GAL des Pays Vignerons a également participé activement à l'évaluation régionale du programme LEADER 2014-2020 et a lui-même confié sa propre évaluation aux consultantes Isabelle FARGES et Cathy CLAUSTRE cf. ANNEXE 10: Document d'évaluation et de communication du GAL des Pays Vignerons . En effet, au-delà du rapport d'évaluation, le GAL a voulu faire de la démarche d'évaluation un véritable outil de communication sur le dispositif LEADER.

**Basée sur un pilotage politique posant les bases de la coopération future**

Le périmètre s'est posé en deux temps. En juillet 2014, les 4 EPCI audoises du territoire ont délibéré pour mener le travail de diagnostic commun et de réalisation de la candidature et ont désigné 2 élus référents par EPCI pour suivre l'élaboration technique de la candidature qui s'est faite avec:

Un groupe de travail technique constitué des techniciens des 5 EPCI et du GAL des Pays Vignerons

Un groupe d'élus référents

Un comité de pilotage élargi rassemblant le Conseil d'Administration de la structure porteuse et l'ensemble des acteurs représentatifs du territoire: Consulaires (CCI, CA, CM), Départements, PNR Narbonnaise et Fenouillède, Pays touristique, ADT11, Préfecture, Services de l'emploi, Maison de l'emploi, FDVI et FDCA.

De son côté de septembre à décembre, la communauté de communes La Domitienne est en recherche d'un partenaire GAL sur les conseils de l'Autorité de Gestion et il est apparu que la coopération avec les EPCI audoises permettait de s'inscrire dans le schéma régional du carrefour languedocien sans bousculer le diagnostic et la construction de la stratégie GALEA, renforçant la cohérence et la complémentarité notamment sur les espaces naturels. L'intégration de la Domitienne a donc été débattue au sein des 4 EPCI audoises et acceptée face à l'intérêt territorial que cela représente au-delà des limites administratives départementales.

Une fois ce deuxième périmètre posé, le travail de mobilisation s'est poursuivi en se densifiant.



### Une implication et une mobilisation des acteurs publics et privés du territoire

- Cette implication s'est traduite par l'information régulière des acteurs publics et privés du GAL des Pays Vignerons, véritables ambassadeurs de diffusion et de retour d'informations sur la vie économique locale. Les contributions ont été nombreuses et ont alimenté la réflexion tout au long de l'élaboration de la candidature.
- Le GAL des Pays Vignerons a créé et dédié une page de son site internet aux programmes 2014-2020 pour mettre à la disposition des acteurs le diagnostic, les orientations stratégiques... Là aussi des contributions ont permis d'alimenter le travail d'élaboration du programme.
- Elle s'est concrétisée également par une concertation autour d'ateliers territoriaux et de séminaires qui se sont tenus sur l'ensemble du périmètre. Pour ces temps d'échanges et de partage chaque EPCI a sollicité ses partenaires territoriaux publics et privés et le GAL des Pays Vignerons a sollicité l'ensemble des membres titulaires et suppléants de son collège privé et de son collège public.
- Séminaires de novembre: Partage du diagnostic et de l'analyse AFOM, Echanges et discussions en ateliers pour repérage des besoins des acteurs locaux.

#### 18 novembre 2014 à Ginestas: Attractivité du territoire avec le matin: Tourisme, l'après-midi: Services

Les participants: Pays Corbières Minervois

Mairie de Feuilla  
Grand Narbonne  
CC Piémont d'Alaric  
Gîtes de France  
Pays Touristique Corbières et Minervois  
Mairie de Lagrasse  
SCV Les Vignerons de Cap Leucate  
CCI de Narbonne  
Château Cabezac  
Mairie de Peyriac  
HMTAC  
Mairie de Cascastel  
Chambre d'Agriculture de l'Aude

Professeur Michaud  
Miellerie des Clauses  
Office de tourisme de Lagrasse  
Office de tourisme du Somail  
CC Région Lézig Corb. Et Min.  
Mairie de Pouzols  
Mairie d'Ornaisons  
Mairie d'Ouveillan  
Mairie de Bize Minervois  
Mairie de Cucugnan  
Mairie de Roquefort  
Domaine la Tour de Pagèze  
PNR de la Narbonnaise  
Mairie de Leucate

Mairie de Saint Marcel d'A.  
Conseil Général de l'Aude  
Abbaye de Fontfroide  
Association Eaurizon  
CIAS  
Association les bons vivants  
fédération des prestataires de  
pleine nature  
Association Le Jardin  
OMT de Leucate  
Coopérative de Pouzols  
Mairie de Durban Corbières  
Mairie de Treulles  
Tourisme Cucugnan

## GAL de l'Est-Audois

### 19 novembre 2014 après-midi à Lézignan-Corbières: Relocalisation de l'Economie

Les participants:

Mairie de Lagrasse	Mairie de Montseret	Association PNR CF	Mairie de Leucate
FDVI de l'Aude	ComCom Piémont d'Alaric	Nature et Progrès 11	Mairie de Pouzols
ADEAR 11	ComCom Rég.léz.Corb.Min.	Cru Minervois	Pays Corbières Minervois
CAUE de l'Aude	SDTSM	Mairie de Feuilla	Miellerie des Clauses
SCV Vignerons Cap Leucate	Mairie de Roquefort	Mairie de Peyriac de Mer	Mairie de Durban
Château Capendu	Mairie d'ornaisons	Somail Fruits	AEIDEN
Chambre d'agriculture 11	Château Ollieux-Romanis	Coopérative de Pouzols	CIVAM LR
Mairie de Cascastel	Gîtes de France	Domaine La Tour de Pagèze	PNR La Narbonaise
SARL Barsalu	SAFER LR	Présidente Associative Mme Lacombe	
Val d'Orbieu	BATIPOLE	ADE GN	Global Développement
CIDFF Aude	ComCom Corbières	ADHCO	HMTAC Hervé Morini
Château Villemagne			

**Séminaire de février:** Séminaire territorial dont l'objectif est de partager à nouveau le diagnostic modifié suite à l'intégration en cours d'élaboration de la candidature de communauté de communes La Domitienne dans le périmètre du GAL de l'Est Audois, permettre aux acteurs économiques de l'Hérault et de l'Aude de se rencontrer, proposer la stratégie et le plan de développement envisagé. Ce séminaire a suscité échanges et discussions. Des choix stratégiques ont été posés et La Stratégie et le plan de développement ont été validés

### 16 février 2015 à Maureilhan:

Les participants:

CIAS Corbières Méditerranée	Mairie d'Ornaisons	Mairie de Fleury	Mairie de Lespignan
Mairie de Maraussan	Coopérative l'Oulibo	Château Cabezac	Mairie de Bize-Minervois
Conseil général de l'Hérault	SPL	Louis Goudon, viticulteur	Michel BARBE
Association AES Peyriac de Mer	Mairie de Peyriac de Mer	ComCom Rég.Léz.Corb. Min.	GDE-CGPME
MLI Biterrois	ComCom La Domitienne	Mairie de Cucugnan	CLIC Partage
ESCAPADES	Chambre d'Agriculture 11	Mairie de Colombiers	DCF Béziers et Région
SM SCOT Biterrois	INNOVOSUD	Conservatoire Espaces Naturels LR (CENLR)	
LPO Aude	RLI La Domitienne	Association HERAUDE	ComCom Piémont d'Alaric
Pays Touristique Corb. Min.	CA Grand Narbonne	Dépannage Emploi Services	Mairie de Leucate
Vignerons du Pays d'Ensérune	Gîtes Castelmont Laroque de Fa	Mairie de Lézignan	SCEA Hérial Planes

## **GAL de l'Est-Audois**

### **Mobilisation des territoires: Chronologie**

Le travail a démarré très concrètement à l'été 2014 avec les 4 EPCI présentes dans la dynamique dès le démarrage sur la question du périmètre et du portage.

24 juin :Montpellier rencontre service région FEADER, dérogation Grand Narbonne

1er juillet : 1<sup>er</sup> comité de pilotage des 4 EPCI audoises: Rencontre politique avec les représentants des 4 EPCI, le Pays Corbières Minervois: Calendrier, Périmètre, Portage, Organisation technique pour la préparation de la candidature.

22 juillet comité technique Capendu: rétro planning et feuille de route de la candidature , cahier des charges du diagnostic

28 août : eductour GAL Cévennes : création d'une association porteuse du GAL ?

12 septembre 2014 : demande de soutien préparatoire à la Région pour la constitution du GAL de l'Est Audois

24 septembre : comité technique , préparation du 8 octobre

25 Septembre : lancement du diagnostic territorial à l'échelle du futur GAL avec le cabinet Sémaphores

Chef de file GN avec remboursement des 3 EPCI au prorata de la population

08 octobre 2014: 2<sup>ème</sup> comité de pilotage des 4 EPCI: Rencontre politique pour Validation du portage en association, modalités de création de l'association porteuse du futur GAL, validation des thématiques territoriales à aborder en concertation territoriale, validation de la réalisation d'un diagnostic commun à l'échelle du périmètre.

20 octobre 2014 : validation de la première version du diagnostic du diagnostic

Oct à Déc. 2014 : délibérations des 4 EPCI sur la création de l'association GAL de l'Est Audois et le désignation de leurs représentants

4 novembre maison de la Région à Carcassonne : réunion départementale soutien préparatoire

13 novembre à Narbonne : SPL réunion de cadrage élus et techniciens

17 novembre à Lézignan Corbières comité technique préparation et organisation des ateliers leader

18 novembre à Ginestas 9H 18H ateliers thématiques avec les partenaires

19 Novembre à Lézignan Corbières : ateliers thématiques avec les partenaires

Jeudi 4 décembre 2014 à Villesèque Les Corbières : Assemblée générale constitutive de l'association du GAL de l'Est Audois

Jeudi 10 décembre 2014 à Lézignan Corbières : réunion SPL : stratégie, pilotage du dispositif

17 décembre : rencontre service région FEADER agritourisme et circuits courts

13 janvier Villesèque : comité de pilotage (délégués des EPCI au conseil d'administration de GALEA et techniciens) réunion SPL : stratégie de territoire et construction du graphe de développement

15 janvier Narbonne : comité technique

16 janvier Conseil Régional Languedoc Roussillon : présentation des appels à projets ATI et Leader

21 janvier : comité technique élargi aux techniciens des chambres consulaires et partenaire : construction du graphe de développement

27 janvier à Capendu : 9H comité de pilotage élargi aux consulaires et partenaires

27 janvier à Capendu : 11H comité de pilotage (délégués des EPCI au conseil d'administration de GALEA et techniciens des EPCI)

27 janvier à capendu : SPL stratégie Leader et fiches actions

29 janvier à Narbonne : réunion SPL Mr Cardi : rédaction des fiches mesure

3 février : Séminaire évaluation Leader, Maison de la Région Narbonne : définition des indicateurs ;

4 février : comité technique : élargissement du diagnostic au territoire de la Domitienne.

12 février : réunion avec techniciens GAL Leader Lauragais et Gal Pays Haut languedoc et Vignobles : préparation fiche coopération Canal du Midi

16 février Maurelhan : 9H AG extraordinaire création de l'association Corbières Minervois Méditerranée , élargissement à la Domitienne

16 février Maurelhan : 10H-13H : concertation territoriale : présentation du diagnostic, enjeux et stratégie

16 février Maurelhan : 15H – 18H30 : comité de pilotage élargi : validation des fiches action du plan de développement

23 février à Lézignan- Corbières : comité de pilotage élargi : finalisation fiches mesures et maquette financière. Validation du dossier de candidature

28 février 2015 : dépôt de la candidature

## GAL de l'Est-Audois

### B Mise en œuvre et suivi du projet

Dans la phase de conventionnement le travail collaboratif et le schéma décisionnel se poursuivra via les instances créés pour la candidature: Comité technique, comité de pilotage élargi. L'information et le suivi de notre candidature se poursuivra via le site internet. L'objectif est de maintenir la dynamique participative et les habitudes de travail prises pendant toute la phase d'élaboration.

A partir du conventionnement, et dans le premier trimestre, le plan de communication du programme consistera à:

- Informer et former l'ensemble des élus (au-delà de ceux désignés à la préparation du programme) et les techniciens de chaque EPCI
- Constituer un dossier de presse
- Réaliser des Communiqués de presse sur les dates de réunions d'information qui seront mises en place dans chaque EPCI pour y inviter l'ensemble de la société civile
- Réunion d'information au sein des structures de nos partenaires: CCI, CA, CM, PTCM...
- Créer au GAL EA son propre site internet dédié en s'inspirant de celui mis en place en cours de programme pour le GAL des Pays Vignerons et en maintenant son interactivité: Dépôt de note sur des projets, contacts directs avec l'équipe du GAL...
- S'appuyer sur l'évaluation du GAL des PV qui s'est traduite par la réalisation d'un film et une plaquette de communication pour rendre concrètes les informations qui seront apportées sur le plan de développement, les critères d'éligibilité, les modalités administratives...Cf. Annexe 10
- Dans le même temps, le Conseil d'Administration devra désigner officiellement les membres du Comité de Programmation. Le comité technique sera mis en place pour que le travail de mise en œuvre du programme dans toutes ses dimensions puisse être réalisé avec succès.

Tout au long du programme le GAL EA souhaite poursuivre son implication dans le réseau des GALs, le réseau rural et son adhésion à Leader France

### C Le Comité de Programmation

L'AMCM, structure porteuse de notre futur GAL EA, doit conformément à ses statuts (cf. Annexe n°11) désigner les membres du comité de programmation. La liste des membres donnée ici l'est donc à titre indicatif. Ce que GAL EA souhaite dans la constitution de son Comité de Programmation c'est qu'il soit tenu compte de l'implication de certains acteurs qui étaient déjà dans le CP du GAL Pays Vignerons, de la représentation effective de membres dans le champs d'actions choisis par le GAL

COLLEGE PUBLIC	Nb représ.	COLLEGE PRIVE	Nb représ.	COLLEGE PRIVE	Nb représ.
Representants de chacune des 5 EPCI du périmètre	15	CCI Aude		Association des Chefs d'Entreprise du canal	1
Conseil Général de l'Aude	2	CCI Hérault	1	Escapades	1
Conseil Général de l'Hérault	1	Chambre des Métiers de l'aude		Dirigeants Commerciaux de France	1
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise	1	Chambre des Métiers de l'hérault	1	Pôle Energie 11	1
Association de Préfiguration du PNR Corbières Fenouillèdes	1	Chambre d'Agriculture de l'aude		UFC Que Choisir	1
Agence Départementale du Tourisme de l'Aude	1	Chambre d'Agriculture de l'hérault	1	Association Tourisme Handicap	1
Pays Touristique Corbières Minervois	1	AFPAH	1	Adhco	1
SYADEN	1	Artisans d'art du Pays Cathare	1	Association des Jardins Mme Bieber	1
MLI	1	Cultiv'11	1	Boutique des Producteurs	1
		NUCLEUM	1	FDVI	1
		CIVL	1	Fédération des Cave Coopératives	1
		Pleine Nature Pays cathare	1	Association des marchés de producteurs Mr GOBE	1
		Les Vignerons du Pays d'Enserune	1	Professeur Michaud	1
<b>Nombre total de membres publics:</b>	<b>24</b>	Les Vignerons de Cap Leucate	1	<b>Nombre total de membres privés</b>	<b>24</b>

### 3.2 Organisation du GAL

#### A Animation

Le GAL, tout comme ses partenaires régionaux, nationaux et européens mesure bien la complexité des programmes qui sont proposés et leur difficulté d'appropriation par les acteurs locaux et la population. En cela l'expérience du GAL des Pays Vignerons et le réseau mobilisé sera un tout qu'il s'agira de conforter et d'élargir au vu de sa stratégie moins ciblée. Ainsi la réussite de la stratégie locale dépendra des moyens d'accompagnement déployés, mais aussi de la communication et du mode de « porté à connaissance » qui seront mis en œuvre. Au-delà des premières actions décrites ci-dessus (cf. mise en œuvre et suivi du projet) il paraît essentiel de créer l'évènement tout au long des différentes étapes de réalisation.

Un forum du type des concertations territoriales qui ont eu lieu pour l'élaboration du programme de candidature pourra être reconduit régulièrement (chaque 1 à 2 ans) pour présenter l'avancée du programme. Ce sera l'occasion de faire connaître, de donner à voir, d'impliquer et de mobiliser.

Chaque EPCI dispose d'élus mais aussi de techniciens désignés à l'animation du programme qui seront des relais territoriaux pour les porteurs de projets potentiels ainsi que pour les partenaires locaux. Chaque EPCI impliqué dans le pilotage du programme LEADER créera dans ses supports de communication (notamment site internet) un espace spécifique dédié à LEADER en lien avec le site du GAL EA a minima et en liant avec les sites des autres EPCI.

#### B Coordination

GAL EA dans sa stratégie a choisi de s'inscrire dans la continuité et l'ouverture et ceci se retrouve également dans les choix qui sont faits en matière de coordination. En effet la structure porteuse (Association Minervois Corbières Méditerranée) a prévu dans ses statuts la possibilité d'un relais sur la fin du programme 2007-2013 afin de faciliter le passage de l'un à l'autre.

L'équipe en place au sein du GAL des Pays Vignerons constitué d'une gestionnaire à mi-temps et d'une coordinatrice à temps plein sera reconduite au sein de GAL EA dès que la candidature sera acceptée par l'Autorité de Gestion. Mais cette équipe sera également renforcée d'une troisième personne à temps plein dès le démarrage du programme.

Gestionnaire administrative aura en charge la vérification des dossiers, appui aux porteurs de projets, liens avec les services instructeurs, secrétariat

Chargée de mission: suivi de la communication, logistique, préparation des temps forts, relai à l'animation, relai à la gestion administrative  
Coordinatrice: Animation et suivi du programme, aide à l'émergence et suivi des projets, coordination et animation du comité technique et du comité de programmation, programmation des temps forts, programmation de la communication, Evaluation du programme

Le financement de ces postes sera fourni par l'enveloppe FEADER dédiée (80%) et son cofinancement sera assuré par les collectivités locales (Département Région) avec une part d'autofinancement des 5 EPCI sur le reste à charge conformément aux statuts de l'AMCM, structure porteuse.

Afin de coordonner l'ensemble du travail mené par le GAL, la formule du comité technique précédemment mise en place par le GAL des Pays Vignerons sera reconduite permettant de préparer le travail du comité de programmation dont le rôle sera renforcé (cf. paragraphe suivant: sélection des projets) et d'assurer en amont la convergence et la cohérence des actions développées. Le comité technique, par expérience, assure une meilleure circulation de l'information entre les partenaires impliqués et permet de continuer à forger une culture commune aux territoires associés au sein du GAL EA et à leurs partenaires.

## GAL de l'Est-Audois

### C Sélection des projets

Le GAL EA souhaite:

- renforcer le rôle du comité de programmation dans le suivi et l'évaluation de la qualité des projets qui lui seront soumis
- que les porteurs de projet eux-mêmes puissent avoir l'occasion de présenter leur projet auprès des membres du CP.
- que les projets soient sélectionnés non seulement sur des critères d'éligibilité, de conformité administrative et de réponse au cadre de la Stratégie du GAL EA mais que ce soit véritablement les projets les plus structurants qui répondent le mieux aux objectifs du plan d'action du GAL EA qui soient prioritaires et programmés.

Pour ce faire, le Comité de Programmation se réunira à dates fixes 4 fois par an soit chaque dernière semaine de fin de trimestre: Mars, Juin, Septembre et Décembre tandis que le comité technique se réunira au rythme de 2 fois par trimestre et davantage selon les besoins.

Chaque comité de programmation se déroulera en 4 temps: Exposés des porteurs de projets, Etudes des dossiers des projets: Etat d'avancement..., Etudes des dossiers administrativement prêts à la programmation et notation sur la base d'une grille de sélection, Programmation des projets sélectionnés.

Si les critères de sélection ont été partagés par tous dans la phase d'élaboration du programme, la méthode n'est pas tout à fait finalisée car certaines options restent à décider par le CP lui-même. Ce qui est sûr c'est qu'il y aura une grille de sélection par fiche action avec des critères communs à toutes et d'autres spécifiques à chacune. Les critères seront hiérarchisés en CP et une note pouvant être de 0 sera attribuée à chaque critère. Les projets qui obtiendront le meilleur score seront prioritaires et une note minimale pourra être exigée. Cette méthode a été expérimentée par le GAL des Pays Vignerons en fin de programmation pour des raisons d'enveloppe financière insuffisante mais mérite d'être reproduit dans cette nouvelle programmation car le résultat en est une véritable réflexion et implication des membres du comité de programmation qui transformé en comité de sélection s'investit dans la compréhension, les enjeux et les objectifs, les contraintes administratives et le cheminement réalisé pour chaque projet. Une meilleure appropriation du dispositif a été évidente.

### D Suivi évaluation

Les forums décrits ci-dessus (animation du projet) seront des points d'orgue pour pouvoir faire un instantané du programme et sera l'occasion de mener une évaluation par le GAL sur le déroulement du programme.

Par ailleurs, au-delà de l'évaluation menée par le GAL lui-même, GAL EA souhaite par une prestation externe, réaliser une évaluation du programme à mi-parcours en 2017/2018 et en fin de programme 2020/2021. L'évaluation à mi-parcours sera à l'image de celle qu'a réalisé le GAL des Pays Vignerons et qui se concrétise par un rapport mais aussi un film et un support de communication papier. Tandis que l'évaluation finale est souhaitée mutualisée avec l'ensemble des GALs de la Région ou du moins avec ceux qui le souhaiteront. Cela suppose que dès le début du programme, un cadre soit donné à l'échelle régionale pour que les données de chaque GAL soient de même nature et puissent être agrégées en fin de programme de manière commune à tous les GALs. GAL EA souhaite vivement que des rencontres intergals se fassent à ce sujet dès le début du programme.

Par ailleurs une idée qui reste à explorer serait de créer un comité scientifique composé d'équipes de recherche engagées dans un travail local et dans l'appui aux acteurs (INRA Pech Rouge...) pour réaliser une évaluation continue qui pourrait porter sur la gouvernance locale, les systèmes d'information, l'impact du dispositif...

## TABLEAU DE CONCLUSION cf annexe n°12